

ATTESTATION

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Arrêté le présent procès-verbal à : Deux (02)

Unités représentant une valeur de: Trente quatre millions deux cent trente quatre mille (34 234 000) Francs CFA

Service ou Etablissement: CEA-AGRSAN
Budget: 2022 Imputation:

Fait à Dakar, le 31/12/2022

Signatures des membres de la commission

Monsieur Abdou Khadre Mbacké NDIAYE



Monsieur Brane DIOP



Monsieur Massamba SARR



Signature et cachet du fournisseur

PROCES VERBAL DE RECEPTION (1)

N°173/2022

Date réception: 31/12/2022

Nom et qualité des membres de la commission de réception,

Monsieur Abdou Khadre Mbacké NDIAYE, Président

Monsieur Brane DIOP, Membre

Monsieur Massamba SARR, Membre

Emploi de l'imprimé

(1) Etabli en triple exemplaires dont 1 pour les archives du service et 1 pour le comptable deniers.

(2) Dans l'ordre des articles décrits sur les pièces justificatives.

(3) Nombre d'articles distincts pouvant être décomptés :

ex : 20 l d'huile dans un conteneur : 20 unités dans un article.

Nom de l'établissement fournisseur

LA SENEGALAISE DE L'AUTOMOBILE

(4) Nombre de litres, de kg, de mètres etc. ou d'objets.

(5) Les pièces justificatives peuvent être : factures,

récopiés, décompte définitif du fournisseur,

bons de livraison etc.